

Territoires de Projets

La Lettre des Pôles territoriaux et des Pays

- **Interview Développeur**
Carine Gonzalez -
Pays Pyrénées-Méditerranée page 4

- **Interview Partenaire**
Pascal Gruselle - Régions de France page 7

- **Projet de territoire**
L'action économique innovante
du Pays Coeur d'Hérault page 10

- **Analyse**
Les Conseils de développement page 13

Association
Nationale des
Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des
Pays



Pôles / Pays / Territoires de projet



Numéro° 04
Automne 2018

Raymond Vall, Président de l'ANPP



Comme tous, nous l'attendions avec impatience : le rapport de la mission de préfiguration de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (future France Territoires) confiée à Monsieur Serge MORVAN, Commissaire général à l'Égalité des Territoires, a été remis à Monsieur le Premier ministre cet été. Il y dresse un constat juste de la complexité actuelle de la politique d'aménagement du territoire et du manque de moyens, en particulier pour les territoires ruraux et péri-urbains, pour se doter d'un projet de territoire.

En première lecture, ce texte laisse espérer une simplification, des moyens nouveaux et un accompagnement en ingénierie de cette démarche indispensable à nos territoires.

L'ANPP se félicite de la reconnaissance des territoires de projet portés par des Pays, PETR et intercommunalités, reconnus, de ce fait, comme acteurs du développement local et soutient la proposition émise dans ce rapport de tendre vers un contrat unique de cohésion territoriale avec l'État. L'ANPP apportera sa contribution à la réussite de la future agence France Territoires tout en veillant, par exemple, à la reconnaissance et au maintien des conseils de développement qui sont un bel exemple de la "mobilisation citoyenne" préconisée dans ce rapport.

L'ANPP remercie ses partenaires institutionnels historiques que sont le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires et la Caisse des Dépôts et Consignations, pleinement impliqués dans notre activité. Elle continue aussi à renforcer son action en nouant de nouvelles coopérations afin de donner de nouveaux leviers à ses adhérents comme c'est le cas avec le Groupe La Poste, le Groupe Casino, la FNAU, CertiNergy, le CREAN ou encore D21.

L'ANPP élargit également son champ d'intervention et ouvre de nouvelles pistes de travail au service de ses adhérents par des journées d'information consacrées, par exemple, aux certificats d'économies d'énergie, à la silveréconomie, à la thématique "drones et territoires" ou encore aux financements innovants tels que le crowdfunding.

Les Etats Généraux des Pôles territoriaux et des Pays 2018 (EGPP) seront l'occasion de lancer ces thématiques et de poursuivre nos réflexions stratégiques sur l'Alliance des territoires, la concertation territoriale ou le devenir des fonds européens. Ils seront l'occasion de nous retrouver dans une ambiance studieuse, mais aussi dans le cadre de moments conviviaux propices à la créativité pour ouvrir ensemble de nouvelles perspectives à nos territoires de projet.

L'ANPP est votre Fédération. Merci pour votre soutien.

Raymond Vall
Président de l'ANPP
Sénateur du Gers

SOMMAIRE

Actu ANPP	3
Interview de Carine Gonzalez, Directrice, Pays Pyrénées-Méditerranée	4
Partenaire Commission Nationale de Débat Public	6
Interview de Pascal Gruselle, Conseiller, Régions de France	7
Sécurité Numérique	9
Projet de territoire L'action économique innovante du Pays Coeur d'Hérault	10
Juridique : vos questions... et nos réponses	12
Analyse : les Conseils de développement	13



◆ Les États Généraux des Pôles territoriaux et des Pays

L'ANPP organise les 8 et 9 Octobre 2018, à Nancy, en partenariat avec la CDC, le CGET, le CNFPT, le Conseil régional Grand Est, le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, Nancy Métropole, la Ville de Nancy et Public Sénat les États Généraux des Pôles territoriaux et des Pays 2018 (EGPP 2018). Cet événement sera le temps fort pour les Territoires de projets (Pôles territoriaux, Pays, Conseils de développement et GAL), qui réunit plus de 500 participants à chaque édition.

Opérationnels et rythmés par des temps d'échanges et de plénières, ces EGPP 2018 auront pour thèmes centraux : la coopération interterritoriale et l'Alliance des territoires, la concertation territoriale et le devenir des fonds européens. Inscriptions : <http://anpp.fr/rencontres/egpp-2018/>



◆ L'ANCT sera France Territoires

Lors de la première Conférence Nationale des territoires, le 17 Juillet 2017, Emmanuel MACRON a annoncé la création d'une Agence nationale de la Cohésion des Territoires. En Avril 2018, le Premier Ministre, Edouard PHILIPPE, a confié la mission de préfiguration de cette Agence à Serge MORVAN, Commissaire général à l'Égalité des Territoires. Le CGET a publié les conclusions de la mission de préfiguration de l'ANCT, qui dresse des propositions et différents scénarios concernant les missions et ambitions pour France Territoires.

Pour télécharger la [note résumée du rapport >>](#)

◆ Adoption de la Loi ELAN

La Commission mixte paritaire sur le projet de loi ELAN, composée de sénateurs et de députés, est parvenue à un accord le 19 septembre dernier. Avec 270 articles, le projet de loi ELAN prévoit plusieurs dispositions en matière de rénovation et de performance énergétique et environnementale des bâtiments et simplifie les documents de planification d'urbanisme.

◆ Trophées de l'innovation territoriale

L'ANPP et son partenaire média, **Public Sénat**, organise les "Trophées de l'innovation territoriale" à l'occasion des États Généraux des Pôles territoriaux et des Pays, les 8 et 9 Octobre 2018.

Ces trophées récompensent les démarches innovantes en matière de développement local portées par des Territoires de projets.

Pour 2018, les "Trophées de l'innovation territoriale" sont répartis en huit catégories, plus un coup de cœur du jury :

- Alimentation
- Concertation territoriale
- Coopération
- Économie de proximité
- Numérique
- Services à la population et santé
- Tourisme
- Transition écologique

Les trophées seront remis à l'occasion des EGPP, à l'Hôtel de Ville de Nancy, le 8 octobre.

◆ Journée Rencontre transition énergétique

Par ses Journées rencontre, l'ANPP propose un prochain échange organisé avec ses Territoires, en partenariat avec AMORCE, le 31 Octobre 2018, qui aura pour thème : "**Les territoires de projets et la transition énergétique**". Cette Journée rencontre aura pour objectif de présenter de manière opérationnelle les enjeux de la transition énergétique. A noter dans vos agendas !

Interview développeur

**Carine Gonzalez, Directrice,
Pays Pyrénées-Méditerranée**



Une courte biographie, présentez-nous votre parcours ?

J'ai obtenu une maîtrise de sociologie, et un DESS d'ingénierie de la formation. Dans le cadre de mes études en sociologie, j'ai abordé le développement local. Par la suite, je me suis plutôt dirigée vers l'ingénierie de formation,

principalement dans le secteur agricole. J'ai été directrice d'un centre de formation continue pour les agriculteurs, je travaillais aussi sur le développement de projet mais en mobilisant des outils de formation. J'ai toujours évolué dans le cadre associatif, en lien avec une mission que je considère être une mission de service public. Puis, j'ai intégré, il y a sept ans, le poste de direction au sein du Pays Pyrénées-Méditerranée.

Pourquoi avoir choisi de travailler dans un Pays / Pôle territorial ?

Lorsque j'ai effectué mes études en sociologie, le développement local est un secteur d'activité qui avait retenu mon attention. Les opportunités m'ont amenée ailleurs, mais je souhaitais travailler pour le développement local. Il se trouve que j'avais travaillé avec le Pays Pyrénées-Méditerranée au centre de formation agricole. Lorsque le poste de direction s'est libéré, au sein du territoire dans lequel je vivais et que j'apprécie, j'ai fait le choix de proposer mes services.

Une journée typique, pour vous, c'est quoi ?

Tout d'abord, une journée typique consiste à ne pas faire ce qu'on avait prévu de faire dans la journée. Une journée typique consiste à travailler sur plusieurs dossiers à la fois, donner priorité à l'équipe, et aux sollicitations extérieures. J'estime que la priorité d'un Pays c'est l'ouverture et la disponibilité pour ses membres et ses partenaires, et en tant que directrice je me rends disponible pour les membres, les partenaires et mon équipe. Je suis également en charge de la partie gestion, personnel, suivi comptable. En résumé, je suis très polyvalente. Enfin, les tâches qui relèvent de l'écriture et de la stratégie, je les réalise plutôt le soir.

Quels sont vos "gros dossiers" du moment ?

Le gros dossier de la rentrée est la préparation de notre premier contrat territorial avec la Région Occitanie.

Auparavant, avec l'ex région Languedoc-Roussillon, le Pays était moins en lien avec la région, il n'y avait plus de contractualisation.

Le second dossier est la finalisation de notre schéma de développement culturel, qui nous a demandé beaucoup de travail, sur lequel le Pays s'est engagé depuis un an. Le Pays a réalisé une importante phase de concertation au printemps, qui a été très riche, et dans lequel nous espérons pouvoir valider un programme d'actions en fin d'année.

En termes de calendrier, nous finalisons avec le Pays d'Art et d'Histoire transfrontalier de notre territoire et les trois communes concernées le dossier de demande d'inscription au Patrimoine Culturel et Immatériel de l'UNESCO des fêtes de l'Ours du Haut Vallespir. L'aspect technique est finalisé, le dossier sera sur le bureau de la Ministre de la Culture tout début 2019. C'est une échéance très importante pour nous car cela fait presque cinq ans que nous travaillons sur ce dossier. La première étape a été franchie en 2014 par l'inscription des fêtes de l'Ours du Haut Vallespir à l'Inventaire national du Patrimoine Culturel Immatériel de la France, étape préalable à toute candidature auprès de l'UNESCO.

Il y a beaucoup d'autres "gros dossiers", tels que la finalisation du Plan Climat Air Energie Territorial. L'idée vise à actualiser le plan climat existant pour le Pays, mais également répondre aussi aux obligations des 4 communautés de communes membres du Pays, qui vont avoir leur propre plan climat. Nous avons l'ambition d'animer l'élaboration d'un plan climat territorial qui sera décliné à l'échelle des 4 communautés de communes pour la fin de l'année 2018.

Pays/Pôle et EPCI, quelle relation ?

Les relations entre le Pays et les EPCI sont très bonnes. En 2014, nous avons modifié la gouvernance de notre association pour préfigurer d'une gouvernance PETR, avec l'intégration des EPCI dans notre bureau. Nous avons gardé aussi un collège associatif et culturel et un collège socio-économique avec les chambres consulaires, mais les EPCI sont majoritaires dans la gouvernance. Depuis 4 ans, nous avons trouvé un fonctionnement satisfaisant.

Le président et moi-même sommes très satisfaits de leur participation et leur investissement. Je travaille avec les 4 DGS, je les sollicite sur tous les dossiers importants et qui les concernent directement. Nous travaillons sur une meilleure articulation entre les missions du Pays et les compétences et les besoins des communautés de communes.

Je garde un point d'attention, celui de toujours garder une place aux communes et ce qu'elles sont en dehors des EPCI. Ce dernier point est important, car les communautés de communes ne signifient pas le regroupement des communes sur tous les sujets. Les sujets principaux des projets structurants, je les traite avec les EPCI, mais pour certains sujets, on garde de la place et un temps d'animation pour être en direct avec les communes.

Quel regard portez-vous sur les contrats de ruralité ?

L'ambition était très bonne, mais le résultat ne correspond pas tout à fait aux ambitions de départ. Je trouve que la partie stratégique a été un peu négligée. La deuxième ambition qui portait sur les moyens supplémentaires accordés, a fait l'objet de quelques déceptions.

La troisième déception est le manque de reconnaissance financière du travail d'ingénierie. Le Pays a fourni un travail important en un temps record, nous étions un des premiers à signer un contrat. L'État aurait pu consacrer 20 ou 40 milles euros, sur un budget de 2 millions d'euros d'investissements, pour financer l'ingénierie. Mais les choses peuvent encore évoluer pour 2019, qui sait ? L'ambition de l'Etat dans cette politique contractuelle est bonne, il faut sans doute encore améliorer la mise en œuvre.

Dans le contexte actuel, cette logique de contractualisation va être renforcée par la contractualisation avec la Région Occitanie, cela est très positif. La région reconnaît le travail d'ingénierie en lui consacrant une ligne de financement.

Un moment fort / marquant que vous retiendrez ?

Fin 2013, dans le cadre de la concertation pour l'élaboration de notre stratégie 2014/2020, nous avons organisé une grande "journée du Pays" à laquelle les élus, partenaires, citoyens... tout acteur intéressé par le développement de notre territoire, étaient invités pour travailler avec nous à fixer les objectifs de développement pour les 6 prochaines années.

Cette journée, nous la voulions constructive, éclairée et éclairante, dynamique et joyeuse ! Nous avons beaucoup travaillé avec l'équipe, le président nous accordant toute sa confiance. Le défi a été relevé ! Cette journée a été très riche, très professionnelle dans l'animation et le rendu des ateliers de travail ; et tout ça dans la bonne humeur. C'était un moment fort, dans la cohésion de l'équipe et dans celle des acteurs du territoire pour le devenir de notre Pays.

C'est ce ressenti que je recherche et que je continue d'avoir à travers les projets et l'animation territoriale que nous continuons à mener ensemble, pour le territoire.

Un moment décevant qui vous a marqué ?

Autant ces moments forts de cohésion que j'ai évoqués comme la participation des acteurs et l'accord de leur confiance sont un véritable moteur pour moi ; autant la nécessité de justifier trop souvent de l'utilité et de la plus-value de notre démarche mobilise trop d'énergie. Une énergie qu'on pourrait mettre à profit du développement de notre territoire auquel nous tenons tant ! La place du territoire évolue dans le bon sens, mais il reste encore du chemin à faire pour qu'un plus grand nombre de personnes "non initiées" intègre ce que nous faisons, identifie l'impact de notre intervention et la plus-value des principes de co-construction, d'approche transversale, de démarche ascendante... sur lesquels s'appuie notre animation.

Un ressenti personnel à partager sur l'évolution des politiques territoriales ?

Depuis que je suis arrivée au Pays il y a sept ans, je trouve que les politiques territoriales spécifiques de l'ex région Languedoc-Roussillon et maintenant Occitanie, ne font que progresser de façon positive, y compris par rapport au positionnement de l'État. La place des territoires de projets progressent. Mon arrivée au sein du Pays s'inscrivait dans le contexte de fin des Pays avec l'abrogation de la loi LOADDT et le désengagement de notre région à l'époque. Le Pays a retrouvé une place dans cette politique territoriale en renforçant l'articulation avec les EPCI, ses membres. Toutefois, il est difficile de maintenir l'importance du développement local, ce que cela implique en termes de mission. La tendance est bonne, mais il faut pouvoir mettre les moyens suffisants. C'est le premier point d'alerte, dans une démarche de progression.

Ensuite, toujours en termes de missions, on pourrait imaginer compléter un peu nos missions en allant un peu plus sur de l'ingénierie opérationnelle dans le cadre d'une réponse mutualisée aux besoins de nos 4 EPCI, mais sans oublier qu'il faut toujours maintenir le volet animation territoriale, le travail sur la stratégie et l'animation de la gouvernance dans le cadre d'une démarche ascendante. C'est toujours une question d'équilibre et c'est l'animation territoriale qui donne vie au développement local. C'est rencontrer les gens, avoir les moyens de prendre le temps de maintenir cette animation territoriale qui est précieuse. Certains partenaires nous disent que le Pays est le seul espace où l'on peut discuter de sujets avec d'autres partenaires, qu'ils n'ont pas l'occasion de voir. En cela, il est nécessaire de trouver des moyens pour financer ces temps-là.

*Propos recueillis par Gabriella Lundgren,
Chargée de mission ANPP
Carine Gonzalez
direction@payspyreneesmediterranee.org*

La Commission nationale du débat public, l'autorité garante du débat public

La Commission nationale du débat public (CNDP) a été créée en 1995 par la loi Barnier qui instaure le débat public en France. En 2002, elle devient une autorité administrative indépendante (AAI) chargée de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets, plans et programmes qui ont un impact sur l'environnement et qui présentent de forts enjeux socio-économiques.

Étant l'autorité garante du droit à l'information et à la participation du public, la CNDP permet de répondre aux deux premiers objectifs de la Convention d'Aarhus ainsi qu'aux exigences de l'Article 7 de la Charte de l'environnement : *"toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement"*.

Composition : Instance collégiale, la CNDP réunit 25 membres : une présidente, Chantal Jouanno, deux vice-présidents, Ilaria Casillo et Florian Augagneur, et 22 membres : magistrats, élus et représentants de la société civile. Cette pluralité est la garantie de l'indépendance et de la neutralité qu'incarne la CNDP.

Missions : La CNDP ne prend pas position sur l'opportunité des projets, plans ou programmes dont elle est saisie, mais éclaire le décideur sur leurs conditions de faisabilité. Sa mission est de :

- garantir l'information objective des citoyens,
- veiller à l'intégrité et à l'impartialité des débats publics et des concertations,
- s'assurer que les points de vue exprimés soient pris en compte par les maîtres d'ouvrage.

Le débat public et la concertation : Depuis 1997, plus de 90 débats publics ont été organisés par la Commission. Ces débats sont organisés sous l'égide d'une commission particulière du débat public (CPDP) dont les membres sont désignés par la CNDP qui en fixe également les modalités. La CPDP veille à l'impartialité de l'organisation du débat. Le débat public dure entre 4 et 6 mois. À l'issue du débat public, la CNDP publie un bilan. Le maître d'ouvrage a l'obligation d'en tirer les conclusions sur les suites qu'il donne au projet, plan ou programme et de préciser les mesures nécessaires pour répondre aux enseignements du débat.

Par ailleurs, la CNDP peut également décider de l'organisation d'une concertation préalable. Afin de garantir le bon déroulement de celle-ci, elle est également chargée de gérer une liste nationale de garants qui veillent à l'information et à la participation du public tout au long de la concertation.

Débat publics et concertations en cours : En 2018 la CNDP a organisé le premier débat public sur un programme national, le débat public sur la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Un deuxième débat sur un programme national débutera fin 2019 et concernera le Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR). En 2018 elle a également organisé des débats sur le projet de Route des Géraniums à l'Île de la Réunion et sur le projet de Montagne d'or en Guyane. Elle prépare actuellement des concertations sur le projet de création d'un nouveau terminal à l'aéroport Paris Charles-de-Gaulle et sur le projet d'extension du Parc 2 à Disneyland Paris.



Matthieu Dewas, Directeur,
matthieu.dewas@debatpublic.fr
244 Boulevard Saint-Germain 75 007 Paris

Interview partenaire

Pascal Gruselle, Conseiller affaires européennes, aménagement du territoire et Outre-mer, Régions de France



Un mot sur votre parcours ?

De formation économiste, mon parcours est particulièrement orienté sur les enjeux européens.

J'ai effectué mon parcours

de formation initiale en France, en Angleterre et en Belgique. J'ai terminé mes études au Collège d'Europe à Bruges, sur les orientations "économie de l'intégration européenne".

Ensuite, j'ai eu une première expérience professionnelle à Paris sur les problématiques de développement régional en France et en Europe, en tant que consultant junior pendant quelques années.

Puis, j'ai poursuivi, toujours dans ce croisement "Europe et régions", au sein d'une association européenne, la CRPM - la Conférence des régions périphériques maritimes - en tant que Délégué permanent de cette association à Bruxelles pendant près de 10 ans. Par la suite, je suis rentré à Paris, et j'ai commencé à travailler au sein de Régions de France il y a treize ans et demi sur cette problématique, le développement régional dans le contexte européen. Au total, j'ai plus de 26 ans d'expérience sur ce croisement "Europe et régions".

Pourquoi travaillez-vous au sein de Régions de France ?

L'association Régions de France c'est la poursuite de tout cela. D'abord, j'ai commencé à travailler au sein de RdF par conviction. L'opportunité s'est présentée lorsque je travaillais à Bruxelles. Elle correspondait à la cohérence de mon parcours et à l'intérêt de cette expérience. L'idée consistait également à construire à RdF une vraie dimension européenne à cette association. C'était un challenge, à l'époque RdF n'avait pas cette dimension européenne, elle avait un fonctionnement très "franco-français".

J'ai été seul pendant plusieurs années, désormais j'ai l'aide de deux collègues. Nous sommes une petite équipe, même si nous pourrions en faire plus à l'échelle européenne, cela aurait des répercussions sur le plan français.

J'occupe plusieurs portefeuilles, je suis d'abord et avant tout en charge des affaires européennes mais pas exclusivement. Je travaille également sur la Commission aménagement du territoire. C'est à ce titre que j'entretiens des relations avec des acteurs comme l'ANPP, autour de la problématique sur l'aménagement du territoire.

Je me concentre sur quelques grands dossiers. Je m'occupe également des problématiques de contractualisation, les CPER. Enfin, je donne un coup de main pour animer la Commission Outre-mer.

Quelle est la place des régions dans les politiques d'aménagement du territoire ?

La place des régions est majeure aujourd'hui. Les régions occupent une place stratégique pour deux raisons essentielles :

- au regard des compétences des régions, et des différentes lois de décentralisation successives, la dernière en date étant la loi NOTRe
- au regard des budgets que les régions y consacrent

Aujourd'hui, la loi confère aux régions des compétences claires et nettes en matière d'aménagement du territoire, de développement territorial.

La clef de voute des régions en matière de politique d'aménagement en métropole est le SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires).

Le SRADDET confère à la région l'assise institutionnelle pour définir les grandes interventions en matière d'aménagement du territoire. Il a vocation à toucher aux grandes interventions plus thématiques qui sont au cœur de l'aménagement, et pour être précis, le SRADDET est au cœur des dispositifs de transports, d'infrastructures numériques, des politiques de l'habitat et du logement et des infrastructures de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Il existe aussi des politiques moins visibles telles que les politiques territoriales contractualisées avec les Territoires de projet. C'est à ce titre que les régions travaillent avec les Pays / Pôles, à travers la contractualisation au jour le jour. Les budgets des régions ont vocation à devenir de plus en plus importants, au fur et à mesure que l'Etat se retire et qu'il n'est plus en mesure d'assumer des engagements financiers substantiels. L'Etat, année après année, subit des difficultés budgétaires, qui le conduit à se mettre en retrait d'un certain nombre de politiques. Ce n'est pas qu'un problème de finances, mais également de moyens humains. Dans ce contexte, on assiste à une montée en puissance des régions, qui sont dans l'obligation de pallier le désengagement de l'Etat, en développant leur propre politique. C'est un fait.

Quel est le rôle que les régions ont à jouer dans les années à venir ? A quels enjeux devront-elles répondre ?

L'échéance de fin 2020 est une période importante : c'est la fin de la programmation 2014-2020 et les élections régionales, qui auront lieu en mars/avril 2021.

Dans l'immédiat, l'enjeu est de finir complètement la fusion des régions, et la mise en œuvre de la loi NOTRe et donc de clarifier concrètement la place et le rôle des régions dans toutes ces politiques d'aménagement. En parallèle, il s'agit également de clarifier la place et le rôle de l'État. On remarque qu'à travers le programme "Action publique 2022", l'État s'interroge sur sa place et sur la mise en œuvre de politiques. Dans ce contexte, "Action publique 2022" a vocation à tirer des conclusions sur l'évolution de la réorganisation des services de l'État.

Je perçois comme enjeu majeur celui de clarification des compétences et des prérogatives des régions, par rapport à l'intervention de l'État dans le contexte de la mise en œuvre pleine et entière de la loi NOTRe. L'aménagement du territoire est assez symptomatique de ce malaise face à l'État qui souhaite continuer à s'occuper de tout sans en avoir les moyens financiers ni humains.

Pour Régions de France, qu'est-ce qu'un Pays / Pôle territorial ? Quel regard porte Régions de France sur cette structuration territoriale ? Quelles sont leurs liens avec les Territoires de projet ?

La position au sein de Régions de France est claire, les Présidents des régions ont toujours pensé et continuent de penser que les Territoires de projet de types Pays / Pôles restent des interlocuteurs majeurs des régions pour la mise en œuvre d'un certain nombre de leurs interventions.

Pour les régions, les Pays / Pôles demeurent des partenaires premiers dans le contexte de mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire. La pratique n'est pas toujours la même selon les régions et les sensibilités.

Le Territoire de projet permet cette interface avec le terrain. Une région ne peut pas contractualiser avec des communes individuelles ou des petites intercommunalités. Le débat, qui peut exister dans certaines régions, repose sur la maille de ces Territoires de projet. Ces débats existent dans beaucoup de régions, et continueront de se poser, car les évolutions institutionnelles conduisent à se les poser. Après 2020, il y aura peut-être un autre type de politique de contractualisation qui fera peut-être évoluer la maille, mais cela reste difficile à dire.

La problématique de la maille est une question clé permanente et récurrente des régions.

Quelles seraient les prochaines étapes de coopération entre les Territoires de projet et les régions ? Comment voyez-vous la coopération entre l'ANPP et Régions de France ?

Dans l'immédiat, il n'y aura pas de bouleversements. Cela renvoie à la préparation du post 2020. Nous avons de vraies interrogations sur l'avenir de la contractualisation États/régions, et donc de fait, inévitablement cela conduira les régions à se réinterroger sur les politiques d'aménagement du territoire à mettre en place après.

La coopération entre l'ANPP et Régions de France en tant que telle n'est pas étroite mais elle existe. Nous la faisons vivre, comme nous faisons vivre les relations avec d'autres structures telles que l'AdCF et la Fédération des Parcs. La relation avec l'ANPP, en tant que tête de réseau nationale, est une relation de bon sens, car nous avons intérêt à avoir un interlocuteur au niveau national qui parle globalement au nom collectif des Pays et des Pôles. La coopération sera sans doute plus forte au moment des discussions sur le post 2020.

Un ressenti personnel à partager sur l'évolution des politiques territoriales ?

Nous sommes toujours à cette croisée des chemins en France. L'État continue de faire croire qu'il est en mesure de mener une politique d'aménagement du territoire. J'ai l'impression qu'au travers de la CNT et le programme "Action cœur de villes", l'État souhaite montrer qu'il s'occupe encore des territoires mais avec moins de moyens humains et financiers à y consacrer.

Les régions devraient exercer pleinement ces compétences, au regard de la loi. Cependant, celles-ci sont aussi dépendantes des budgets. Si l'État ne redonne pas des marges de manœuvre budgétaire aux régions, elles ne peuvent pas suivre. Les régions souhaiteraient pleinement prendre en main une vraie politique d'aménagement sans avoir un nombre incalculable d'interlocuteurs. Il y aurait besoin de rationaliser l'intervention publique. Lorsque l'État continue d'intervenir, cela signifie qu'il maintient un tas de financements croisés, de guichets différents. Pour un Territoire de projet, s'adresser à un interlocuteur unique par rapport à une demande de financement unique sur un projet de développement local, cela est beaucoup plus simple à gérer.

L'enjeu consiste aussi à préparer l'après 2020, nous espérons commencer les échanges préliminaires avec le gouvernement d'ici la fin de l'année.

*Propos recueillis par Gabriella Lundgren,
Chargée de mission ANPP*

Pascal Gruselle pgruselle@regions-france.org

Sécurité Numérique

La sécurité numérique, un atout pour les collectivités territoriales



Les collectivités territoriales n'échappent pas à la transformation numérique dans laquelle notre société s'est engagée depuis plusieurs années, et ce d'autant plus qu'elles sont soumises à la volonté de l'État de dématérialiser une majorité des services administratifs fournis aux citoyens.

Néanmoins, le numérique n'est souvent perçu qu'au travers des données, que ce soit des données personnelles, des données économiques ou des données stratégiques manipulées par les collectivités territoriales et ses entités connexes (délégations de service public, sous-traitants, etc.). Or, la transformation numérique concerne également les infrastructures comme le transport, la distribution d'eau potable, le traitement des déchets et les utilités

des bâtiments publics pour le plus récents (climatisation, incendie, contrôle d'accès, etc.), autant de cadres fondamentaux pour le fonctionnement des collectivités et ses habitants.

Car si cette transformation numérique offre de vrais avantages, elle s'opère en créant dans le même temps une dépendance forte au numérique et à la sécurisation des données. Les pouvoirs publics ont pris la mesure de ce sujet, travaillant sur le volet réglementaire. Celui-ci s'est en effet intensifié avec le règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD), dont l'échéance pour être en conformité était le 25 mai dernier.

L'objectif n'est pas d'agiter le "drapeau rouge" pour "faire peur" mais d'éclairer l'ensemble des parties prenantes (les élus, les agents territoriaux, les fournisseurs, les pouvoirs publics...) des risques à prendre en compte pour, in fine, fournir aux habitants de ces collectivités intelligentes des services numériques dans lesquels ils puissent avoir confiance. Seules une gouvernance et une stratégie bien étudiées et adaptées aux enjeux de la collectivité sont un gage d'efficacité et de réussite de la démarche sécurité numérique, ainsi qu'une source d'économies financières importantes.

Le préalable à cette mise en place d'une gouvernance adaptée est de disposer d'une bonne visibilité des systèmes numériques nécessaires aux missions de la collectivité : la cartographie des systèmes, de ses utilisateurs et ses responsables. Parmi les pistes de réflexion pour une gouvernance et une stratégie cohérentes nous pouvons évoquer le fait :

- de traiter de manière cohérente et homogène les différents types de systèmes numériques, que ce soient des "systèmes de gestion" ou des "systèmes industriels" ;
- d'intégrer progressivement la sécurité numérique dans les métiers, comme cela a été fait dans le passé avec la qualité ;
- d'associer le sujet sécurité numérique au projet de transformation numérique et de SmartCities-TerritoiresIntelligents et cela, dès l'origine du projet. Plus la sécurité est prise tôt, plus les efforts, humains et financiers, à fournir seront moindres et inversement ;
- de se recentrer sur les métiers et les services rendus par la collectivité pour ses habitants. La sécurité numérique n'est pas une fin en soi mais contribue à construire la confiance dans le numérique. Se recentrer sur les métiers suppose de partager, d'échanger sur les besoins métiers et, collectivement, d'identifier des solutions pour renforcer le niveau de sécurité ;
- de former les élus, les DGS, les DG métiers puis l'ensemble des personnels pour que, très simplement, chacun à son niveau, puisse acquérir les clés de compréhension lui permettant de mener à bien ses missions avec le bon niveau de sécurité numérique ;
- d'identifier les réglementations s'appliquant à la collectivité ;
- de mener une analyse de risques, même macro, concernant les systèmes essentiels aux missions de la collectivité.

La problématique de la rareté des ressources et leur coût est régulièrement évoquée par les collectivités lorsque le sujet de la sécurité numérique est abordé. La mutualisation des ressources entre plusieurs collectivités devient donc nécessaire. Ainsi, la création de centres de ressources "cyber", offrant, au sein d'un territoire, des services dans le domaine de la sécurité numérique que ne peuvent s'offrir des collectivités seules semblent désormais incontournable.

En conclusion, la sécurité numérique est aujourd'hui une nécessité pour construire la confiance dans les usages numériques aux services de la collectivité et de ses habitants. Bien loin d'être un frein, elle est une garantie de pérennité, de succès et un facteur d'attractivité pour les collectivités. A condition d'engager une réflexion, même modeste, sur ce qu'il convient de construire.

Projet de territoire

L'action économique innovante du Pays Coeur d'Hérault

Comment une structure Pays ou Pôle territorial peut-elle participer activement au développement économique de son territoire ? C'est la question à laquelle le Pays Coeur d'Hérault a tenté de répondre en prenant résolument le prisme de l'entreprise et du porteur de projet comme vecteur principal de son action économique.



Le Pays Coeur d'Hérault s'est doté en 2014 d'un nouveau projet de territoire intitulé "Horizon 2025". Aboutissement d'un long processus d'évaluation, de réflexion et de concertation, la Charte de développement du Coeur d'Hérault 2014-2025 "Horizon 2025" a fait l'objet d'une approbation par les élus du Pays Coeur d'Hérault et de tous les acteurs locaux, lors d'une séance solennelle le 6 décembre 2013 au Caylar. Dans cette Charte, l'économie apparaît comme l'une des 6 priorités.

Une démarche économique selon 5 principes :

1. Être identifié comme l'un des acteurs majeurs pour le développement économique

Héritier d'une structure intitulée "Maison des entreprises" créée en 1986 et intégrée à la structure "Pays" en 2011, ce dernier s'est doté d'une Agence de développement économique, afin d'assurer une mission de pôle économique de proximité chargé d'accroître l'attractivité du territoire, d'animer la vie économique et les réseaux d'acteurs, qu'ils soient porteurs de projet, entreprises, salariés et partenaires de la création et du développement d'entreprises. Identifiée comme l'interface privilégiée pour la réflexion sur les politiques publiques d'accompagnement du développement économique, l'Agence anime la réflexion et les orientations stratégiques : animation d'une commission "économique", animation des réunions de coordination bi-mensuelles des services économiques des 3 communautés de communes membres du Pays, animations de 3 clubs d'entreprises locaux... Les travaux de l'Agence se reposent sur un schéma de développement économique validé lui-même par les partenaires locaux et intégré à la charte de développement du Pays.

Afin d'inscrire cette action dans une logique plus large conforme à ce qu'on peut attendre d'une agence de développement, le Pays s'est aussi inséré dans les réseaux locaux et régionaux, voire nationaux (adhésion récente à France Clusters). Ce positionnement a pour but de rendre incontournable le Pays sur ce créneau de l'économie avec un certain succès : membre du Service Public d'emploi de proximité animé par l'État, membre des CA des réseaux régionaux des incubateurs et pépinières spécialisés dans l'accompagnement

Le Pays Coeur d'Hérault

- 3 communautés de communes (Vallée de l'Hérault, Clermontais, Lodévois et Larzac)
- 80.000 habitants
- A proximité de Montpellier, de Béziers et de Millau
- au cœur de la Région Occitanie, dans le Département de l'Hérault
- forte attractivité du territoire
- forte dynamique démographique (plus 45 % en 20 ans)
- avec certaines fragilités - fort taux de chômage, main d'oeuvre moins qualifiée

et la création d'entreprises innovantes, membre de plateforme de création d'activité, membre du Club INVEST animé par l'ex Invest Sud de France (ces 2 réseaux intégrés aujourd'hui au sein de la nouvelle Agence Économique Régionale Occitanie AD'OCC) et membre de comités techniques animés par les acteurs de la recherche (notamment universitaires), de l'innovation et de l'entrepreneuriat...

Ce positionnement permet à l'Agence économique de jouer le rôle de chef d'orchestre territorial qui facilite la mise en réseau et l'accès aux différents dispositifs, services et opérateurs utiles, voire incontournables dans la vie de l'entreprise mais également d'avoir accès aux informations et aux prospects régionaux pour l'installation de nouvelles entreprises.

L'activité touristique étant un des maillons importants de l'activité économique, le Pays a développé une action de promotion de la Destination touristique "Languedoc, Coeur d'Hérault" en contractualisant avec l'Agence de développement touristique de l'Hérault l'ensemble des actions de promotion (webmarketing, présence salons, campagnes réseaux sociaux...) regroupant ainsi le financement des 3 offices de tourisme du territoire grâce à une action de coordination des OT par la mission "Tourisme" du Pays. Enfin, la compétence SCOT déléguée au Pays renforce la légitimité du Pays à investir cette thématique économique en portant la réflexion prospective à 20 ans sur le devenir de ce territoire.

2. Se doter d'outils opérationnels spécifiques

Être identifié par les partenaires institutionnels c'est bien, mais l'être par les chefs d'entreprises et les porteurs de projet c'est mieux ! Le Pays Coeur d'Hérault a donc développé plusieurs outils à destination des entreprises et plus particulièrement sur son cœur de cible : les Très Petites Entreprises (TPE), composante quasi-essentielle de son tissu économique (95 % des entreprises locales) et plus particulièrement vers les entreprises innovantes.

Pépinière d'entreprises innovantes ou à fort potentiel de développement permettant d'accompagner en permanence une trentaine de porteurs de projets,

ou de jeunes entreprises du territoire et de leur proposer une solution d'hébergement pour leurs 1ères années d'activité, gestion d'une bourse à l'immobilier d'entreprises en ligne, portage d'un Centre d'affaires permettant la domiciliation d'entreprises dans les locaux du Pays et l'accès à des services partagés,... sont quelques-uns de ces outils.

Plus récemment, le Pays a ouvert un portail internet dédié aux entreprises du territoire, <https://www.moncoeurherault.fr/>

Au-delà d'un simple annuaire des entreprises (qui répertorie aujourd'hui près de 1.700 entreprises), ce portail valorise les savoir-faire locaux, propose aussi une animation économique, des "Bons plans", un blog et un fil d'actualité locale connecté aux réseaux sociaux.



Les entreprises
d'ici sont là !

L'idée est aussi de faire converger l'ensemble des outils du Pays vers cet objectif d'accompagnement des initiatives individuelles du territoire : orientation de la stratégie LEADER vers des actions d'accompagnement et de développement des entreprises individuelles (plus de 50 % des bénéficiaires LEADER ont un statut privé), animation d'un réseau d'une centaine de prestataires touristiques dans le cadre du label "Vignobles et découvertes", ...

Enfin, le Pays a fait le choix de concentrer cette offre économique sur le bâtiment de l'ex-Maison des entreprises, entière et récemment rénovée: 800 m² dédiés à l'entrepreneuriat sous toutes ses formes et à l'innovation, cet espace dénommé "Novel.id" rassemble donc une palette de services et de fonctions de détection, d'accompagnement, de simplification et facilitation pour les entreprises du Cœur d'Hérault. Il est, avec son réseau de partenaires, présent sur chaque étape du parcours de "ceux qui entreprennent" : pépinière nouvelle génération, hôtel d'entreprises, espace de coworking, télétravail, Espace d'information numérique, centre d'affaires, Salles de réunions et de visio-conférences, Bureaux, etc., résolument moderne et convivial, un Tiers Lieu !

3. Posséder une ingénierie dédiée et compétente

L'Agence de développement économique du Pays regroupe plusieurs agents dédiés spécifiquement à cette mission : responsable de l'Agence, coordinatrice Pépinière, Webmaster et assistant éco (4,8 ETP). Outre l'accompagnement des porteurs de projet, l'idée est aussi de montrer la capacité à animer économiquement le territoire : Petits déj' éco, cocktails économiques, journées multiconseils... jalonnent l'année de rendez-vous privilégiés avec les chefs d'entreprises.

Mais pour une stratégie transversale d'accompagnement des TPE, les autres membres de l'équipe du Pays participent chacun dans leur domaine de compétence (tourisme, culture, santé, mission leader...), à l'appui aux porteurs de projet, une véritable chaîne de valeur se met en place: un entrepreneur touristique peut être suivi en

Pépinière, bénéficier d'un financement LEADER, intégrer le réseau des prestataires "Vignobles et découvertes", s'intégrer dans un package commercial de promotion de la Destination touristique... idem pour un artisan d'art, un viticulteur ou une compagnie de cirque !

4. Rester à sa place

Travailler sur le domaine économique implique toutefois de s'insérer dans un réseau de compétences variées et quelquefois pas toujours lisible pour le candidat à la création d'entreprise. Sous le leadership de la Région, la capacité à agir des intercommunalités, notamment sur le foncier et l'immobilier d'entreprises, l'ingénierie institutionnelle ou associative mobilisée autour de porteurs de projet, il convient de bien rester sur ses missions et compétences reconnues par tous et de renvoyer vers la structure la plus adaptée. La tentation est grande de partir rapidement dans l'accompagnement d'un porteur de projet alors qu'il convient de "passer", par exemple, par un "1er accueil" réalisé notamment par une chambre consulaire.

Animer sur le champ de la réflexion stratégique territoriale, gérer et valoriser au mieux les outils reconnus par tous, appliquer le principe de subsidiarité pour tout nouveau projet, jouer la complémentarité et la souplesse d'adaptation du Pays à chaque cas sont les principes de survie de la mission économique du Pays Cœur d'Hérault. La contractualisation avec les différentes institutions qui nous entourent permet aussi de lever certains blocages et de positionner les lignes de partage (convention avec la CCI et la CMA en cours).

5. Innover dans son domaine de compétence

Outre son cadre d'intervention, les missions et les engagements de l'Agence économique évoluent avec les besoins de son écosystème mais aussi dans un souci d'anticipation (souvent citée comme laboratoire d'initiatives et d'expérimentations territoriales depuis la création de l'ex Maison des Entreprises).

A l'initiative de cette dernière, le Prix de la TPE qui récompense chaque année 4 à 5 chefs d'entreprises reste cogéré par le Pays Cœur d'Hérault, il est devenu presque régional, avec la participation de plusieurs villes et Départements d'Occitanie (Gard-Hérault-Aude-Haute Garonne). En 2014, la mission TIC du Pays innove en organisation l'une des premières "Foire virtuelle" autour des artisans regroupés au sein d'un collectif sur l'éco-construction.

Afin de rester en pointe sur cette thématique importante qu'est la TPE, le Pays Cœur d'Hérault organise cet automne les 1ères Assises de la TPE le 12 octobre prochain sur le thème "Très Petites entreprises : Souriez, vous êtes connectées ! Clusters, grappes d'entreprises, numérique et réseaux sociaux... de nouvelles pratiques pour se développer".

Thierry Laniresse,
Directeur, Pays Cœur d'Hérault

Juridique : vos questions... et nos réponses

Un PETR peut -il être autorité organisatrice de la mobilité (AOM) ?

Au-delà du fait que les PETR sont soumis de plein droit aux règles applicables aux syndicats mixtes "fermés" (art. L. 5741 II CGCT) et que ces derniers peuvent être eux-mêmes AOM, un PETR, qui peut d'ailleurs élaborer un plan de mobilité rurale (art. L. 1213-3-2 code des transports) est un "groupement de collectivités territoriales" (art. L. 5111-2 § 2 CGCT). Or, selon l'article L. 1221-1 du code des transports, "...l'institution et l'organisation des services de transport public réguliers et à la demande sont confiées, dans les limites de leurs compétences, à l'Etat, aux collectivités territoriales et à leurs groupements en tant qu'autorités organisatrices, conformément au titre Ier du livre Ier, aux titres II, III et IV du présent livre, au chapitre II du titre III du livre VI et sans préjudice des dispositions des deuxième et troisième parties..." .

Ainsi, un PETR peut parfaitement être AOM, sous réserve, bien entendu, d'une extension des compétences du PETR et d'une modification de ses statuts, laquelle n'est envisageable que si les membres du PETR sont eux-mêmes compétents en ce domaine.

NB : Attention, toutefois, à un PETR qui souhaiterait devenir un "syndicat mixte de transport loi SRU" au sens des articles L. 1231-10 à L. 1231-13 du code des transports, car de tels syndicats mixtes (obligatoirement compétents pour coordonner les services, mettre en place un système d'information pour les usagers et une tarification coordonnée et qui peuvent par ailleurs être AOT) sont en principe régis par les dispositions applicables aux syndicats mixtes "ouverts", et un PETR est nécessairement un SM "fermé" du fait de sa composition....

Comment mettre en place une régie d'avances et de recettes ?

Seuls les comptables de la DGFP (= les trésoriers) sont habilités à régler les dépenses et recettes des collectivités et établissements publics dont ils ont la charge. Il existe néanmoins une dérogation à ce principe, avec la possibilité de créer des régies d'avances et de recettes qui permettent, pour des raisons de commodité (= faciliter l'encaissement de recettes et le paiement de dépenses), de confier à des agents placés sous l'autorité de l'ordonnateur et la responsabilité du trésorier, le soin d'exécuter de manière limitative et contrôlée, un certain nombre d'opérations.

Les articles L. 1617-1 et suivants étant applicables aux établissements publics des collectivités territoriales (art. L. 1617-4 CGCT) et les PETR étant des "groupements de collectivités territoriales" (L. 5111-2 du CGCT § 2), un PETR peut donc créer une régie d'avances et de recettes.

C'est en principe l'assemblée délibérante du PETR qui est compétente pour créer une telle régie d'avances et de recettes, mais rien n'empêche d'envisager une délégation au bureau ou au Président du PETR. Attention, car un avis conforme préalable du comptable public assignataire est de toute façon indispensable avant la création de la régie d'avances (art. R. 1617-2 CGCT). Le régisseur, qui est une personne physique, est ensuite nommé par une décision de l'ordonnateur de l'organisme auprès duquel la régie est instituée, sur avis conforme du comptable public assignataire. Les fonctions de régisseur ne peuvent pas être assurées par un agent ayant la qualité d'ordonnateur ou disposant d'une délégation à cet effet (art. R. 1617-3 CGCT).

Le fonctionnement de ces régies d'avances et de recettes (qui ne doivent pas être confondues avec les régies autonomes ou personnalisées chargées de la gestion d'un service public, ou avec les contrats dits de "régie intéressée") est précisé par les articles R. 1617-1 et suivants du CGCT.

*Michael RESTIER, Directeur de l'ANPP &
Anne GARDERE, Avocate au Barreau de Lyon
anne.gardere.avocat@gmail.com*



LES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT EN 2018

L'ANPP a mené en 2007 une enquête¹ qui a permis de dresser un état des lieux des Conseils de développement dans les Territoires de projet, renseignant, leurs compositions, leurs sujets de travail, leurs manières de travailler, leurs organisations... En mars 2018, une enquête a été menée auprès des adhérents à l'ANPP, afin d'actualiser et de renouveler les constats, à la lumière des évolutions législatives (naissance des Pôles territoriaux, création de Conseils de développement pour les EPCI par la loi MAPTAM ...), mais également à la lumière des évolutions culturelles et sociétales concernant la participation citoyenne et la concertation dans la gouvernance territoriale. L'enquête nous a permis de dresser un portrait des Conseils de Développement tels qu'ils sont en 2018.

Un Conseil de développement c'est...

L'objet des Conseils de développement est d'associer les forces vives du territoire, afin qu'ils contribuent à l'élaboration du projet de territoire. Il est question d'intégrer dans la gouvernance du territoire de la transversalité, en ouvrant son fonctionnement au regard de la société civile.



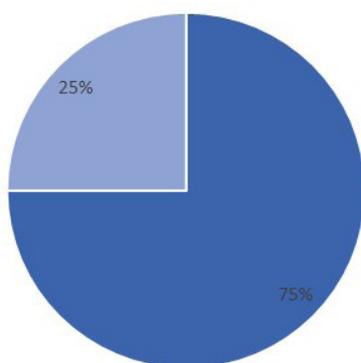
60 membres par conseil *

40 % de membres « actifs » estimés *

38 % de femmes *

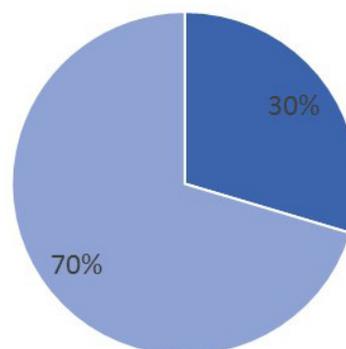
16 % de moins de 40 ans *

Structuration juridique



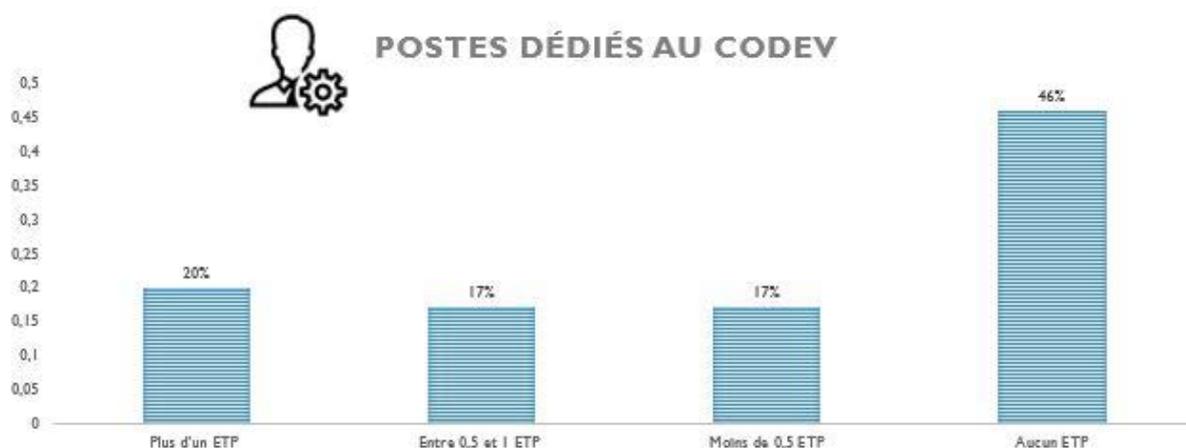
■ Informelle ■ Association

Organisation



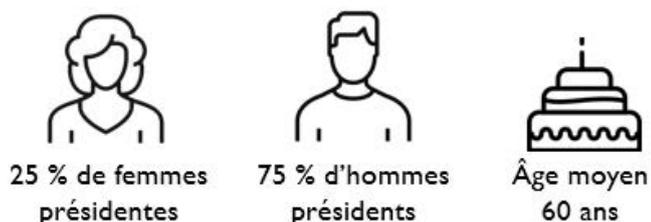
■ En collèges ■ Groupe projet

...une animation et une gouvernance...



Évidemment, un Conseil de développement ne peut pas vivre seul, il a besoin d'organisation et d'animation. Or, avec en moyenne 6 équivalents temps plein dans les Territoires de projet et des moyens dans la plupart des cas, très réduits, on constate qu'il y a une difficulté en termes d'ingénierie à mobiliser un agent sur l'animation du conseil. C'est d'ailleurs l'un des points les plus abordés quand sont évoqués les besoins des Conseils aujourd'hui : les manques de moyens humains et financiers. Dans les cas où le Conseil fonctionne bien sans agent dédié, on note un vrai leadership et une grande implication chez les membres du bureau et les président(e)s.

Qui sont, d'ailleurs, les présidents des Conseils de développement ?



Selon l'enquête la majorité des sondés sont des hommes (75 %), pour la majorité il s'agit de personnes retraités, assez classique pour ce genre d'engagement, relativement chronophage. Parmi l'échantillon, le plus jeune des présidents avait 27 ans et le doyen avait 74 ans.

La représentativité est diverse, certaines sphères de la société sont très peu représentées, à l'instar des services de l'État, des régions ou des départements, comme en témoignent les résultats. Ensuite, force est de constater que la parité femmes / hommes n'est pas respectée, contrairement à ce qu'impose la loi. En effet, seulement 24 % des territoires parlent d'un pourcentage de femmes, entre 40 % et 55%. Ensuite, sont largement représentés les plus de 60 ans, bien sûr la disponibilité est un critère central pour s'engager dans une instance participative comme celle-ci.

La difficulté de la mobilisation est l'un des écueils principal identifiés dans les réponses, notamment des jeunes et des femmes.

...au service d'un projet de territoire

Les Conseils de développement sont censés être impliqués dans les projets structurants du territoire. Ainsi, 89 % des territoires ont déclaré que le Conseil de développement participait à la sélection des projets portés par le programme LEADER au sein de leurs GAL.

Pour ce qui est des démarches SCOT, 14 % des territoires n'intègrent pas leur Conseil de

développement dans l'élaboration. La sollicitation du Conseil, n'est donc pas systématique dans les actions des territoires.

D'autant plus qu'il ressort des particularités dans les manières dont ils travaillent, 15 % des territoires sondés travaillent et s'expriment, exclusivement, sur autosaisie, alors que 14 % ne travaillent et ne s'expriment que sur sollicitation des élus ou des techniciens du territoire.

Adhérer à l'ANPP

Mission de fédération

Echanges d'expériences



L'Association accueille un nombre croissant de Pays, de représentants de régions et de Conseils de développement, lors des Journées rencontres, d'échanges de bonnes pratiques, et s'appuie sur un nombre de plus en plus important de Pays répondant à ses enquêtes, ainsi que sur la mobilisation des Conseils régionaux.

Mission d'accompagnement

Soutien technique



L'Association organise des réunions d'information à destination des territoires. Elle produit des notes d'actualité et d'information, des notes d'analyse, des notes de synthèse et de décryptage des textes législatifs et réglementaires, des notes méthodologiques.

Mission de représentation

Interlocuteur privilégié des pouvoirs publics



Elle facilite les échanges d'information avec le CGET, les Ministères, Agences et Institutions concernées, les Conseils régionaux et Conseils départementaux. Elle œuvre pour la promotion des Territoires de projets et défend leurs intérêts auprès des instances nationales, régionales et locales, et auprès des Parlementaires (Assemblée Nationale et Sénat).

Trois temps forts pour porter la voix des Territoires de projets

EGPP : Etats Généraux des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays

CNPP : Conférence Nationale des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays

RTPP : Rencontres Techniques des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays

75

% de territoires adhérents

150

territoires rencontrés par an

Pour adhérer à l'ANPP >> <http://anpp.fr/anpp/adherer-a-lanpp/>

Nos partenaires

Partenaires institutionnels

GRUPE



Fédérations d'élus



Partenaires privés



LE GROUPE LA POSTE



Partenaires médias



Partenaires locaux

